

**FICHE N° 9**  
**Mise à jour le 13 septembre 2018**

**REMONTEE DES RESULTATS**

---

Les établissements doivent obligatoirement s'inscrire sur la plate-forme du prestataire MIPIH en charge de la collecte des résultats de votes des élections professionnelles de la fonction publique hospitalière. Le lien est le suivant : <http://www.hosp-eelections2018.fr/>

En cas de difficultés, vous devez envoyer un message via la plate-forme en utilisant la rubrique « Assistance » ou téléphoner en utilisant le numéro d'assistance **AZUR 0810.00.26.98**

La DGOS n'a pas les compétences pour répondre aux questions en rapport avec le fonctionnement de la plate-forme et, notamment, pour les inscriptions.